

Affaire n° 07-20250925

Extension du belvédère de Grand Bassin

Acquisition de la propriété cadastrée CX n° 980, 981, 983 et 984

Délibération modificative

*(DGA Aménagement du Territoire – Dominique Bénoliel
Sartre / Direction Urbanisme / Foncier / Service Foncier –
Yannick Ah-Leung)*

**Soumise au Conseil municipal
Séance du jeudi 25 septembre 2025**

Dans le cadre du projet d'extension du Belvédère de Grand Bassin, le Conseil municipal, par délibération n° 06-20250307 du 7 mars 2025, a approuvé l'acquisition des parcelles bâties cadastrées CX n° 980 et CX n° 981 et des parcelles non bâties cadastrées CX n° 983 et CX n° 984, situées au n° 8 impasse des Bois Cassants, pour une superficie totale de 1 994 m².

Cette même délibération fixait le prix d'acquisition à 315 000 €, frais d'agence inclus.

Or, suite à une erreur matérielle, ce montant ne correspond pas au prix exact convenu à l'issue des négociations avec la propriétaire, qui s'élève en réalité à 313 500 €, frais d'agence inclus.

Afin de sécuriser juridiquement la procédure et de se conformer à l'accord effectif des parties, il convient aujourd'hui de corriger cette mention.

La dépense correspondante, ainsi que les frais notariés à la charge de la commune, sera imputée sur les crédits inscrits au budget, chapitre 21, compte 2115 pour les parcelles bâties et compte 2111 pour les parcelles non bâties.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la rectification du prix d'acquisition, en remplaçant la somme de trois cent quinze mille euros (315 000 €) par celle de trois cent treize mille cinq cents euros (313 500 €) frais d'agence inclus.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Maire,

PROPRIETE CX0980-0981-0983-0984 = 1 994 M² IMPASSE DES BOIS CASSANTS - BOIS COURT

